



**Animation SAGE :**

SYMBO - Annexe du Conseil Général, 12 rue Audouin-Dubreuil - 17400 Saint Jean d'Angély  
 Tel : 05 46 26 29 66 Fax : 05 46 26 29 70 - symboutonne@wanadoo.fr

**Compte-rendu de la réunion de la Commission Locale de l'Eau  
 Le 21 septembre 2009 à 14h30  
 A St Jean d'Angély**

**Membres de la CLE présents :**

*Collège des élus*

Jean-Yves MARTIN	Jean-Claude CERF	Thierry GIRAUD
Frédéric EMARD	Philippe CHARLES	Marie-Thérèse GRATADOUX
Jean-Claude SILLON	Pierre DEBORDE	Michel GUERIN
Philippe ANTONIN	Jean-Michel FRAPPE	Michel GUILLOTEAU
Marie-Hélène BELLO	Michel GARNIER	Jean-Claude SICARD

*Collège des usagers*

Pierre-Olivier AUBOUIN	Jack BITEAU	Alain ROUSSET
Jean-Luc AUDE	Jean-Noël BITEAU	Henri TEXIER
Patrick BERTHONNEAU	Michel LACOUTURE	Cédric TRANQUARD
René BINAUD	Jean-Yves MOIZANT	

*Collège des représentants de l'Etat des établissements publics*

Patrick BARNET	Delphine ESPALIEU	Jean-François LUQUET
Jean-Eudes DU PEUTY	Bruno LE ROUX	

**Membres représentés pendant la réunion :**

Titulaire	Pouvoir donné à	Titulaire	Pouvoir donné à
Bernard BELAUD	Pierre DEBORDE	Jacques LORANT	Philippe CHARLES
Jean-Mary COLLIN	Jean-Yves MARTIN	Jean-Claude MAZIN	Jean-Claude SILLON
Jacques FOUCHIER	P.-O. AUBOUIN	Bernard ROCHET	Frédéric EMARD
Jean-Marie HAYE	M.-H. BELLO		

**Membres de la CLE excusés**

M. le sous-préfet de St Jean d'Y	Michel BERTIN	Pierre DESCOUT
Colette BALLAND	Corinne CAP	François PATSOURIS

**Invités présents (non exhaustif)**

Jean-Claude AUBINEAU	Stephan COUROUX	Jean-Claude PEIGNE
Cyril BARBARIT	Jean-Louis DEMARCQ	Patrick SOL
Arnaud BERNARD	Jean-Luc DUGUY	Florent STAUDT
Francis BOIZUMAULT	Sylvie FONTENY	Bruno TUPREAU
Jean-Michel BOUCARD	Alain GALTEAU	Bernard SABOURAULT
Audrey BRIS	Michel GAUVIN	Pascal VOIX
Erick BROUSSARD	Laurence LANGER	
Jacques CASTAGNET	Laëtitia NICOLAY	

## Invités excusés

Abel DAUBIGNE  
Sébastien DUGLEUX  
Florence GABORIAU

Jean-Pierre GRIFFAULT  
Célia LEVINET  
Philippe PERRONA

Claude REDIEN  
Jean-Marie ROUSTIT  
Claude RULLAND

**Président de séance :** Jean-Yves MARTIN

JY MARTIN ouvre la séance à 14h45 en s'excusant pour le retard et remercie les membres de la CLE et les invités de leur présence.

Il indique qu'Antoine MAZIN distribuera une version papier du SAGE qui a été reproduit pendant l'été à ceux qui ne l'ont pas encore eue, à l'issue de la réunion.

Il présente les principaux points qui seront abordés au cours de cette séance plénière de la CLE :

- approbation du précédent PV
- bilan des débits de la Boutonne et de l'état des milieux
- avancement des travaux des commissions
- proposition d'un volume prélevable au Préfet coordonnateur de bassin Adour Garonne
- informations sur les dossiers soumis à déclaration au titre de la loi sur l'eau

### 1<sup>er</sup> point de l'ordre du jour : Approbation du précédent PV

JY MARTIN rappelle que le compte-rendu de la dernière séance plénière de la CLE (en date du 30 avril 2009) a été envoyé aux membres de la CLE le 14 mai 2009. Il demande si tout le monde l'a bien reçu, s'il y a des remarques ou des questions particulières.

Aucun commentaire n'est soulevé, le PV est adopté à l'unanimité.

### 2<sup>ème</sup> point de l'ordre du jour : Bilan des débits de la Boutonne et de l'état des milieux

M. BROUSSEY présente la courbe des débits de 2009 de la Boutonne au Moulin de Châtre ainsi que les courbes enveloppes des maxima, minima et moyennes enregistrés depuis 1970.

Elle précise que le débit de la Boutonne était de 416 l/s le 20 septembre. Le premier seuil d'alerte (800 l/s) a été franchi le 26 juin, le second (600 l/s) le 05 juillet et le seuil de coupure (420 l/s) le 28 juillet.

JY MARTIN donne la parole à JF LUQUET de l'ONEMA (office national de l'eau et des milieux aquatiques) pour qu'il présente les réseaux d'observations des milieux et l'état des cours d'eau du bassin. JF LUQUET présente les outils utilisés par l'ONEMA pour contribuer au suivi des assecs. Le RDOE (réseau départemental d'observation des écoulements) a été créé après la période de sécheresse qui a touché le sud-ouest de la France à la fin des années 1980. Ce réseau est en pratique à l'ONEMA dans seulement 12 départements de l'Ouest de la France (tout le Poitou-Charentes est concerné). A travers un suivi périodique à chaque fin de mois entre juin et septembre, il s'agit d'aller observer un réseau de stations (il y en a entre 80 et 100 par département) pour voir s'il y a de l'eau, s'il y a des écoulements et d'analyser ces résultats en termes d'objectif pour la vie aquatique. L'ONEMA fait donc ces relevés et les transmet à l'Administration et aux acteurs qui le demandent. Ces mesures permettent d'apprécier l'arrivée des assecs et de compléter les données disponibles par ailleurs sur les cours d'eau principaux en termes de débits par exemple. Cela permet surtout d'avoir un indicateur global de la qualité des écosystèmes qui repose sur des mesures simples et répétitives.

Il présente ensuite le ROCA (réseau d'observation de crise des assecs) qui est un réseau ponctuel, déclenché par le Préfet en période de crise. Il consiste à suivre certains points complémentaires du RDOE (une trentaine par département) qui sont soumis plus spécifiquement à l'influence de certains usages et peuvent être plus sensibles à la survenue d'assec. Ces observations peuvent amener le Préfet à prendre des mesures visant à retrouver des débits plus satisfaisants. C'est un indicateur de la gravité des assecs. Le suivi de ces indicateurs est hebdomadaire.

L'ONEMA se base sur ces 2 outils pour dresser le bilan des milieux. Ils servent à la fois à avoir une vision de l'état global des milieux au niveau national et sont un outil pour la gestion locale. Un travail de fonte de ces 2 outils est en cours au niveau national.

Plus localement, compte-tenu des problèmes d'étiage sévères en Poitou-Charentes, les stations du ROCA sont globalement les mêmes que celles du RDOE et sont suivies annuellement par l'ONEMA, sans attendre de commande de la part des Préfets. Sur la Boutonne, 8 stations sont suivies en Deux-Sèvres et 31 en Charente-Maritime. Les données sont disponibles depuis 1990.

JF LUQUET présente la carte de la Boutonne avec ces 39 stations de suivi. Il explique que les stations sont placées sur le cours principal de la Boutonne ainsi que sur les affluents significatifs ou significativement touchés par les assecs.

Il explique que les observations sur le terrain sont réparties en 4 classes, de l'écoulement normal à l'assec total.

Il ressort de la comparaison des résultats ces dernières années que l'année 2009 est comparable à 2005 où l'étiage avait été particulièrement sévère.

JF LUQUET précise qu'il est important de présenter les résultats par sous-bassins pour vérifier que la répartition globale des stations ne cache pas une réelle disparité entre secteurs.

P. CHARLES (SMBB) est d'accord avec ce constat. Les années 2005 et 2009 sont similaires car il indique que l'ETP (évapotranspiration potentielle) a été très forte et que la pluviométrie relativement faible.

JF LUQUET indique qu'une analyse fine des différents secteurs doit permettre d'aller plus loin dans les interprétations. Il précise que les comparaisons entre années peuvent être différentes selon si on compare les mois de juillet, d'août ou de septembre.

JF LUQUET souhaitait insister sur la présentation globale de ces indicateurs qui n'ont pas pour première vocation le travail à l'échelle locale mais qui contribuent à des séries de données permettant d'extraire des éléments par sous-secteurs ou sur des thématiques fines. Il propose de travailler de façon conjointe avec la CLE.

### **3<sup>ème</sup> point de l'ordre du jour : Avancement des travaux des commissions**

M. BROUSSEY indique que plusieurs commissions thématiques se sont réunies depuis la dernière séance plénière de la CLE :

- Commission « Pollutions diffuses » : le 17 juin afin de rendre un avis sur le programme d'actions en zone vulnérable des Deux-Sèvres
- Commission « Quantitatif » : le 8 juillet et le 9 septembre afin de débattre des propositions de volume prélevable
- Bureau de la CLE : le 10 juillet et le 16 septembre afin de dresser le bilan des débats

#### 4<sup>ème</sup> point de l'ordre du jour : Proposition d'un volume prélevable au Préfet coordonnateur de bassin

JY MARTIN passe au principal point de l'ordre du jour, à savoir les discussions sur le volume prélevable. Il rappelle que 4 commissions « quantitatif » se sont déjà réunies depuis le mois de février pour informer les acteurs sur la démarche. Il précise que cette démarche a été menée de manière cohérente à l'échelle du bassin de la Charente. Les éléments techniques permettant d'aboutir à une proposition de volume prélevable ont été étudiés par les services de l'Etat et l'Agence de l'Eau Adour Garonne, et plus précisément, grâce à une co-animation DIREN Poitou-Charentes / Agence de l'eau.

JY MARTIN rappelle que les textes réglementaires, et notamment la Directive cadre européenne sur l'eau, demande que le volume prélevable (Vp) qui sera défini soit atteint d'ici 2015.

La réunion de la commission du 8 juillet était l'occasion d'expliquer de manière précise la méthodologie retenue pour approcher le Vp de la meilleure façon possible. Des chiffres ont donc été proposés et soumis au débat. Il rappelle que les acteurs étaient invités à faire parvenir à la CLE l'ensemble des éléments techniques et scientifiques permettant d'amender ces propositions pendant l'été. Or, seules 4 contributions ont été reçues. Elles ont été présentées et débattues en commission le 9 septembre dernier, puis en bureau de la CLE le 16 septembre.

JY MARTIN précise que la présente réunion a pour but de présenter la méthodologie de façon sommaire à l'ensemble des membres de la CLE et de débattre sur ces éléments en vue d'aboutir à une proposition de Vp. Il indique que la décision de ce jour pourra être à nouveau discutée au cours d'une séance plénière d'ici le 1<sup>er</sup> décembre si de nouveaux éléments, notamment concernant le Vp de printemps étaient connus. Si la CLE ne réussissait pas faire émerger un compromis à cette date, l'ensemble des éléments techniques seraient transmis au Préfet qui tranchera.

Il donne la parole à L. NICOLAY de la DIREN Poitou-Charentes pour présenter la méthodologie.

Elle revient sur le cadre réglementaire à l'origine de ces travaux.

Elle rappelle tout d'abord les grands principes de la DCE du 23 octobre 2000 (directive cadre sur l'eau) qui précise " *L'eau n'est pas un bien marchand comme les autres mais un patrimoine qu'il faut protéger, défendre et traiter comme tel* ". Cette directive fixe comme objectif l'atteinte d'ici 2015 du bon état général des eaux souterraines, superficielles et côtières.

Au niveau national, la loi sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA) du 30 décembre 2006 fixe 3 objectifs majeurs en termes de gestion quantitative de l'eau :

- la mise en place d'une gestion collective des prélèvements d'eau pour l'irrigation, via la mise en place des organismes uniques,
- en ZRE (zone de répartition des eaux, cas de la Boutonne), l'atteinte une gestion équilibrée de la ressource en eau d'ici 2015,
- pas de dérogation vis à vis du respect du bon état quantitatif en 2015.

L. NICOLAY précise enfin certains textes réglementaires et législatifs découlant de la LEMA et cadrant le travail sur les volumes prélevables :

- le décret 2007-1381 du 24 septembre 2007 demande que soient définis des volumes prélevables globaux par usage (agricole, industriel et pour l'eau potable). Cette détermination doit être faite par une CLE ou par un comité de pilotage présidé par le Préfet chef de file qui orchestre la démarche.
- articles R211-111 à 211-117 et R 214-31-1 à 5 du Code de l'Environnement,
- circulaire du 30 juin 2008.

L. NICOLAY présente les grandes lignes de l'approche méthodologique suivie pour déterminer les volumes prélevables.

Elle précise tout d'abord que le volume prélevable (Vp) correspond au volume que le milieu est capable de fournir dans des conditions écologiquement favorables. Ces conditions sont traduites par le respect du DOE (débit objectif d'étiage qui par définition permet le respect des usages et du fonctionnement des milieux) 8 années sur 10.

Le DOE sur la Boutonne est défini par le SDAGE Adour Garonne (schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux). Il est proposé à hauteur de 680 l/s au Moulin de Châtre.

L'approche méthodologique de détermination du Vp sur la Boutonne a consisté à mettre en regard un ensemble d'informations, et le croisement de tous ces éléments a permis de converger vers le volume prélevable 8 années sur 10.

Parmi ces informations, les volumes moyens et maximums prélevés par usage (industrie, agriculture, eau potable) ont été étudiés et confrontés à la vérification du respect des objectifs (à savoir respect du DOE 8 ans sur 10). L'état des restrictions a également été analysé (arrêtés de restriction et de coupure). Enfin, la bibliographie existante pour la détermination du volume prélevable agricole a été consultée (l'étude BRGM, le PGE et sa révision de 2009). L. NICOLAY précise que ces dernières sont disponibles au format électronique et téléchargeables sur le site Internet de la DIREN pour l'étude BRGM et sur la page web de la CLE pour le PGE Charente (Plan de gestion des étiages).

Grâce à la confrontation de ces éléments, L. NICOLAY présente le tableau des volumes prélevables par usage soumis au débat en juillet dernier. Elle précise que les chiffres de Vp seront révisables en fonction de l'amélioration des connaissances et de la réalisation de projets liés à des usages prioritaires. Concernant les ouvrages captant les eaux souterraines captives, elle rappelle la nécessité de vérifier leur bonne isolation des eaux et nappes superficielles. Enfin, elle indique qu'une étude est en projet pour vérifier les possibilités de futurs assolements de printemps qui permettrait d'analyser l'impact de différents scénarios de prélèvements au printemps sur les milieux.

	PGE ESU Obj. 2009	AGR autorisés 2009	Vol. AGR maximum prélevés	Vol. AGR moyens prélevés	Bilan PGE (ESU + ESO liées) 16/06 - 30/09	VP AGR 01-04/30-09	VP AGR hiver	Vol. AEP/an	Vol. IND/an	Vol. IND/01- 04/30-09
Boutonne Infra	-	2,87	2,39	2,00		2,40				
Boutonne ESU et nappes d'accompagnement	2,80	14,87	10,82	9,73	2,70	3,1	3,095	3,3	1,45	0,68
<b>TOTAL BOUTONNE</b>	<b>2,80</b>	<b>17,74</b>	<b>13,21</b>	<b>11,73</b>	<b>2,70</b>	<b>5,50</b>	<b>3,10</b>	<b>3,30</b>	<b>1,45</b>	<b>0,68</b>

*Boutonne Infra = zone de gestion 8b de la Boutonne en Deux-Sèvres : correspond à la nappe de l'Infratoarcien*

*ESU = eaux superficielles*

*ESO liées = eaux souterraines liées aux eaux superficielles*

*AGR = agricole*

*AEP = alimentation en eau potable*

*IND = industrie*

JY MARTIN demande à L. NICOLAY de poursuivre la présentation afin que les membres de la CLE aient tous les éléments à l'esprit pour ouvrir le débat.

L. NICOLAY présente les différentes contributions reçues pendant l'été pour amender ces propositions.

- Concernant le Vp AEP (alimentation en eau potable), elle précise que des informations sur les volumes prélevés sont attendues pour finaliser le chiffre, notamment pour les volumes actuellement prélevés dans l'Infratoarcien ;
- Concernant le Vp agricole de la nappe de l'Infratoarcien, elle indique que des éléments scientifiques qui tendraient à montrer la possibilité de prélever plus dans cette nappe captive sans impacter les milieux ni les potentialités de la nappe pour l'AEP sont éventuellement attendus ;
- Concernant le Vp agricole de printemps (hors nappe Infra), elle rappelle le projet d'étude sur les différents scénarios d'assolements de printemps et leur impact sur la ressource en eau ;

- Concernant le Vp industrie, elle indique que la plateforme industrielle de Melle a demandé que le Vp proposé soit revu la hausse pour lui permettre de passer son activité sur 12 mois au lieu de 11 actuellement. Cette demande supplémentaire tourne autour de 100 000 m<sup>3</sup>.

L. NICOLAY rappelle que la décision de la CLE sur le Vp sera envoyée sous forme de proposition au Préfet coordonnateur de bassin (PCB) Adour Garonne avant le 01<sup>er</sup> décembre. Le PCB engagera des travaux pour mettre en cohérence les volumes prélevables à l'échelle du bassin Adour Garonne et enverra ensuite des orientations au Préfet chef de file (celui de Charente-Maritime pour la Boutonne) dans le but de réviser les autorisations de prélèvement avec une échéance réglementaire au 31 décembre 2014 pour mettre en adéquation les volumes prélevables et les autorisations.

Le tableau modifié pour tenir compte de la modification du Vp industrie est présenté à l'assemblée et soumis au débat. Il est précisé que ces chiffres sont susceptibles d'être ajustés d'ici le 01<sup>er</sup> décembre au cours d'une nouvelle séance plénière de la CLE en fonction :

- des nouveaux éléments scientifiques permettant d'alimenter la réflexion,
- des éléments concernant les prélèvements pour l'alimentation en eau potable dans la nappe Infra.

Ces volumes prélevables seront toujours révisables en fonction de l'amélioration des connaissances des milieux.

	PGE ESU Obj. 2009	Volumes AGR autorisés 2009	Vol. AGR maximum prélevés	Vol. AGR moyens prélevés	Bilan PGE (ESU +ESO liées) 16/06 - 30/09	VP AGR 01-04/ 30-09	VP AGR hiver	Vol. AEP/ an	Vol. IND/ an	Vol. IND/ 01-04/ 30-09
Boutonne Infra	-	2,87	2,39	2,00		2,40				
Boutonne ESU et nappes d'accompagne- ment	2,80	14,87	10,82	9,73	2,70	3,1	3,095	3,3	1,55	0,80
<b>TOTAL BOUTONNE</b>	<b>2,80</b>	<b>17,74</b>	<b>13,21</b>	<b>11,73</b>	<b>2,70</b>	<b>5,50</b>	<b>3,10</b>	<b>3,30</b>	<b>1,55</b>	<b>0,80</b>

JY MARTIN remercie L. NICOLAY pour cette présentation exhaustive. Il rappelle que le Vp qui sera défini devra être applicable en 2015. Il réitère la possibilité de travailler sur une éventuelle marge de manœuvre à vérifier sur le Vp printemps et insiste sur le caractère révisable du Vp d'ici le 01<sup>er</sup> décembre prochain aux vues des nouveaux éléments techniques fiables qui seront communiqués à la CLE. Il rappelle enfin que le dernier mot reviendra au Préfet coordonnateur de bassin.

La proposition formulée à la CLE tient compte des éléments connus aujourd'hui et laisse la possibilité de réétudier les nouvelles données dès qu'elles nous parviendront, et dans tous les cas avant fin novembre.

JY MARTIN donne la parole à l'assemblée.

P. CHARLES répond qu'effectivement il y a un travail à mener pour étudier les marges de manœuvre possibles pour le Vp de printemps. En effet, l'hypothèse retenue pour définir ce Vp était de se baser sur une consommation au printemps d'un volume équivalent à 15% des consommations estivales. Cette hypothèse mérite d'être réétudiée et il précise que la chambre régionale d'agriculture a été sollicitée pour travailler sur ce sujet.

Il indique qu'aucun bassin n'est aussi avancé que la Boutonne sur les Vp et il demande à la CLE d'attendre que ces éléments complémentaires soient connus avant de prendre une décision. Il souhaite que les 2

mois qui restent avant la date butoir du 01<sup>er</sup> décembre soient mis à contribution pour acquérir de nouvelles données. Il estime qu'un vote aujourd'hui serait largement prématuré.

Pour la nappe Infra, il rappelle que les irrigants ont choisi de mutualiser les coûts entre ceux qui prélèveront à terme dans les retenues de substitution et ceux qui continueront à prélever dans le milieu. Pour que cette mutualisation soit possible, il manque 600 000 m<sup>3</sup> au volume prélevable qui est proposé (2,4 Mm<sup>3</sup> pour l'irrigation dans la nappe Infra). Il précise que ce volume ne sera pas forcément prélevé mais qu'il est nécessaire pour que les hypothèses sur lesquelles repose le projet soient respectées. Il indique que les irrigants ne peuvent plus revenir dessus. Il rappelle que le projet de substitution prévoit notamment la suppression totale des prélèvements sur certains affluents de la Boutonne.

PO AUBOUIN (APIEEE) ne comprend pas pourquoi la CLE devrait voter aujourd'hui. Il estime que ce serait hypocrite.

P. BARNET (DIREN Poitou-Charentes) n'interviendra pas sur la question du vote mais il souhaite revenir sur le temps qui a été laissé à la concertation. Il rappelle que le PGE a été approuvé en 2004 en comité de bassin avec des objectifs connus par sous-bassin. La question du volume prélevable est abordée depuis fin 2008 et il rappelle que depuis la conférence régionale de l'eau du début de l'année, les services en charge de sa définition ont ouvert la porte en incitant les acteurs à apporter des connaissances pour améliorer les propositions qui seraient faites. Aujourd'hui, la concertation arrive à son terme car le Préfet coordonnateur de bassin a fixé une échéance au 01<sup>er</sup> décembre pour lui fournir les propositions de Vp par bassin. Il rappelle que cette échéance aurait dû être le 30 juin. Il estime que le vote d'aujourd'hui devrait être considéré comme un vote intermédiaire, pour rappeler qu'une proposition devra être faite au 01<sup>er</sup> décembre et qu'il sera trop tard pour apporter des éléments à ce moment-là. Si la CLE ne se prononce pas, le 01<sup>er</sup> décembre risque d'arriver sans qu'une décision ait pu être prise.

M. GUILLOTEAU (Maire de Nuaille sur Boutonne) demande à P. CHARLES de répéter ce qu'il a dit au début car les personnes du fond de la salle n'ont pas entendu.

P. CHARLES réexplique la possibilité de travailler sur une éventuelle marge de manœuvre pour le Vp printemps et son opinion sur le vote prématuré de la CLE si elle devait se décider aujourd'hui.

JY MOIZANT (ASA Boutonne) indique qu'il n'est pas envisageable de voter un chiffre comme celui qui est présenté car il n'est pas aussi scientifique qu'on veut le faire croire. Il n'a pas confiance dans la pertinence des études car il estime qu'en modifiant certains éléments d'entrée, on ne modifie jamais les éléments de sortie. En effet, la méthodologie se base sur la quantification des usages, le respect des objectifs, l'état des restrictions et la bibliographie existante. Or, quand on modifie le chiffre de la quantification des usages, il estime que le résultat devrait changer. Au début étaient affichés un volume moyen prélevé à 9Mm<sup>3</sup> et un volume maximum prélevé à 13,3 Mm<sup>3</sup> alors qu'on est aujourd'hui à 17 Mm<sup>3</sup> autorisé, 13 Mm<sup>3</sup> de moyenne et plus de 20 Mm<sup>3</sup> en maximum prélevés.

Il déplore que l'étude du PGE ne soit disponible nulle part, mais il a bien trouvé l'étude du BRGM. Il s'étonne que la pluviométrie et l'ETP aient été cherchés à la station de La Rochelle alors que des stations existent sur le bassin. Il estime que les éléments d'entrée de cette étude sont faux (volumes prélevés, ETP, pluviométrie) et s'interroge sur la véracité des conclusions d'une telle étude. Il indique que l'étude BRGM estime que des économies de prélèvements devront être faites 2 années sur 3 pour respecter le DOE sur la partie moyenne et aval alors qu'aujourd'hui, on impose aux irrigants des économies 10 années sur 10.

Il rapporte par ailleurs que l'étude du PGE a été refaite et qu'elle tombe étonnamment sur les mêmes conclusions malgré des changements de pratique. Par exemple, la substitution des prélèvements et le transfert des forages avec les syndicats d'eau potable en Deux-Sèvres engendreront des prélèvements dans le milieu en hiver et une réduction d'1 Mm<sup>3</sup> de prélèvement. Il demande pourquoi cette différence n'apparaît pas dans le nouveau résultat du PGE.

Il ne veut pas se prononcer tant qu'il n'a pas vu l'étude du PGE.

JY MARTIN demande à JY MOIZANT s'il pense pouvoir apporter des éléments nouveaux d'ici la date butoir du 01<sup>er</sup> décembre et une éventuelle nouvelle CLE plénière en novembre.

JY MOIZANT indique que les irrigants seront capables d'étudier une extrapolation des pratiques de printemps pour travailler sur le volume de printemps mais il estime que la marche est de toutes façons trop grande à franchir pour les irrigants.

P. BARNET demande sur quelle base scientifique sont basés les prélèvements actuels. Il précise que le travail demandé sur la détermination des prélèvements futurs doit être le plus étayé scientifiquement possible. L'approche actuelle pour définir le Vp est sincère, mais elle ne concerne pas les efforts que certains usagers ont à faire vis-à-vis de la réduction de leurs prélèvements pour arriver à cette valeur. Il précise que ce sont 2 approches différentes. Il insiste sur le fait que ces efforts doivent bien être pris en compte, surtout sur un bassin extrêmement déficitaire comme la Boutonne car les conséquences sont très importantes en matière d'efforts à accomplir. On ne peut pas passer à côté de ce problème. Mais il indique que cela concerne un autre registre (mise en place de MAE, création des retenues de substitution...) Il rappelle que l'objectif du travail d'aujourd'hui est de connaître les potentialités du bassin.

P. BARNET revient sur la validation du PGE et rappelle qu'il a été approuvé en 2004, y compris par les irrigants qui siègent au comité de bassin. Les chiffres utilisés pour cette étude avaient donc été approuvés. Le PGE et l'étude BRGM forment un ensemble de données. Il est d'accord que la détermination du Vp au m<sup>3</sup> près, voire à 100 000 m<sup>3</sup> près n'est pas possible. On tente de l'approcher au plus près mais il prévient que l'on peut se tromper. L'important est d'être responsable et d'être capable de revenir sur le Vp si on s'est trompé. Chacun sait que le Vp est quasiment impossible à définir précisément.

Il indique que les services chargés de mener les réflexions sur ce Vp n'ont pas la prétention de définir un Vp au m<sup>3</sup> près, mais l'important est de se tromper le moins possible. Pour un bassin comme la Boutonne, le déficit est avéré. Il faut approcher la valeur de Vp qui permettra de réduire le plus possible ce déficit sans trop se tromper. Il laisse la parole à L. NICOLAY pour préciser le choix des stations météo utilisées pour l'étude BRGM.

P. CHARLES estime que les conclusions de l'étude BRGM seront forcément fausses si on se trompe sur les données entrantes (la pluviométrie est fautive de 100 mm à La Rochelle).

L. NICOLAY explique le choix de la station de pluviométrie par le BRGM. Elle explique que la logique retenue dans un modèle hydrodynamique n'est pas toujours une logique de territoire. En effet, les pluies sont régionalisées avant d'être intégrées comme hypothèse d'entrée dans un modèle. Il est communément admis que la station météo la plus proche d'un site à modéliser ne correspond pas forcément à la donnée la plus fiable. Par exemple, en testant les données de la station la plus proche et en modélisant le comportement de la rivière, on peut s'apercevoir que le résultat de la modélisation ne correspond pas au régime observé sur le terrain, alors qu'en testant les données d'une station plus éloignée, les résultats sont beaucoup plus représentatifs du fonctionnement réel du bassin.

J. BITEAU (UFC Que choisir) déplore que les crues n'aient pas été étudiées, ni dans l'étude BRGM, ni dans le PGE Charente.

Concernant l'étude BRGM, JL AUDE (chambre d'agriculture 79) s'offusque que le constat final serve de base pour aller chercher les éléments d'entrée.

P. BARNET indique que personne dans cette salle n'est capable de critiquer valablement la méthode de l'étude BRGM. L'objectif de cette réunion est d'apporter des éléments fiables supplémentaires et non pas uniquement de critiquer le travail déjà réalisé. Il rappelle que l'étude BRGM a été expertisée par de



très nombreux professionnels, et notamment une expertise scientifique a validé le principe d'utilisation du modèle TEMPO pour ce genre d'exercice.

Les irrigants déplorent que d'autres hypothèses n'aient pas été testées sur le modèle TEMPO.

P. BARNET précise que les 3,1 Mm<sup>3</sup> proposés pour le Vp irrigation ne proviennent pas de l'étude BRGM.

F. BOIZUMAULT (président de la communauté de communes de St Savinien) trouve choquant qu'un représentant de l'Etat dise qu'on utilise une station météo éloignée de la zone d'étude car elle montre une concordance avec ce que l'on voit. Ceci le perturbe en tant qu'élu au suffrage universel.

L. NICOLAY répond qu'il ne serait pas défendable de dire qu'on a pris la station locale alors que les résultats diffèrent totalement du fonctionnement réel.

D. ESPALIEU (agence de l'eau Adour Garonne) rappelle que l'étude BRGM n'est pas la seule source de données à avoir été utilisée pour la proposition de Vp.

P. CHARLES rapporte que le bureau d'études qui a fait le PGE Charente lui aurait dit qu'il n'était pas capable de donner un chiffre à 1Mm<sup>3</sup> près.

JN BITEAU (fédération de canoë kayak) intervient au titre d'enseignant et indique qu'il explique à ses élèves qu'un scientifique n'est capable de dire quelque chose que quand il doute. Il apprécie beaucoup d'entendre le représentant de la DIREN dire qu'il avait des doutes. Toutes les données scientifiques utilisées dans le cadre du présent débat ne sont pas des vérités absolues mais elles sont le fruit du travail de gens formés, et par principe il les respecte. Il insiste en disant qu'il ne les croit pas mais qu'il les respecte. Il estime être très difficile de rendre des avis par rapport à ces études scientifiques car il faut avoir la connaissance et le savoir pour comprendre. Souvent, quand on ne connaît pas, on s'attache à de petits détails qu'on croit comprendre.

Il indique qu'on a besoin de faire confiance si on veut avancer. Il s'interroge sur les remarques qui auraient formulées si les chiffres avaient été bien supérieurs.

F. BOIZUMAULT demande les résultats de l'étude BRGM en intégrant les chiffres locaux.

JE DU PEUTY (DISE 17) rappelle à son tour que l'étude BRGM n'est pas la seule étude utilisée pour proposer le Vp sur la Boutonne. Il rappelle que ses conclusions donnaient un volume maximum prélevable en été à hauteur de 750 000 m<sup>3</sup> pour respecter le DOE. Ce résultat variait en fonction des périodes de prélèvements.

Il indique que toutes les études montrent la même tendance nécessitant une diminution très marquée des prélèvements. Il rappelle que la démarche retenue par la CLE a été de se baser sur plusieurs chiffres et il rappelle d'ailleurs que le chiffre retenu par la CLE est le plus optimiste (celui du PGE).

JY MOIZANT indique qu'il ne croit pas les experts. Il ne comprend pas que les résultats ne varient pas alors que les éléments d'entrée changent. Il indique que les chiffres de l'agence de l'eau concernant les volumes prélevés qu'il annonçait sont bien les bons alors qu'on annonçait des chiffres divisés par 2.

D. ESPALIEU indique que les chiffres dont parlait JY MOIZANT correspondaient globalement aux volumes prélevés pour l'ensemble du bassin alors qu'il prétendait qu'ils correspondaient uniquement au bassin de la Boutonne en Charente-Maritime.

JY MOIZANT propose de renvoyer le document qu'il a, qui lui a été envoyé par un agent de l'agence de l'eau. Le tableau montre 18 Mm<sup>3</sup> en 2001 sur la partie 17. Il précise que le volume autorisé en 2009 est de 17,7 Mm<sup>3</sup> sur l'intégralité du bassin, ce qui correspond à l'historique des consommations de 2000 à 2004.

D. ESPALIEU accepte de recevoir ces éléments pour les analyser.

JY MOIZANT indique avoir montré ces chiffres au bureau de la CLE et qu'à 2 ou 300 000 m<sup>3</sup> près, ils correspondent aux chiffres qu'il a reçus de l'agence. Il estime que ces résultats sont très loin de ce qui a été présenté la première fois. Il s'offusque donc qu'en ajoutant 4 à 5 millions de m<sup>3</sup> prélevés, on ne change pas l'élément de fin. Il ne comprend pas.

P. BARNET estime qu'il faudrait vérifier ces chiffres mais il rappelle qu'à cette époque, tous les irrigants n'étaient pas équipés de compteurs, et qu'il y avait beaucoup de déclarations en matière de prélèvements.

JY MOIZANT indique que les compteurs sont en place sur la Boutonne depuis 1997 en 17, alors que les données dont il parle sont depuis 2001.

P. BARNET rappelle que ces réflexions ne font pas parties du débat. Il rappelle que l'objectif est de définir le potentiel de la ressource, c'est-à-dire le volume prélevable, et non ce qui a été prélevé dans cette ressource pendant des années. Néanmoins, il est d'accord qu'il faudra regarder l'écart qui sera mesuré entre ce vers quoi on veut faire tendre les prélèvements, c'est-à-dire la valeur de volume prélevable, et ce que les irrigants ont prélevé dans un objectif de compensation économique. Là, il y a un intérêt à mener ces débats. Mais il estime qu'ils ne sont pas de mise pour la détermination même du Vp. Et aujourd'hui, il rappelle que l'exercice n'est que la détermination du Vp. Il convient que l'autre exercice devra être mené.

JY MOIZANT revient sur les études et rappelle que pour calculer le débit naturel du cours d'eau, le bureau d'étude a réintégré les prélèvements qui ont été fait au débit de la Boutonne. Il estime donc que les prélèvements qui ont été réintégré au débit de la Boutonne étant faux, le résultat de Vp est faux. Il estime qu'il y a un problème dans la méthode de calcul.

P. BARNET précise qu'en matière de modélisation de l'impact des prélèvements sur un cours d'eau, il est effectivement une chose de connaître la quantité mais cette variable n'est vraiment pertinente qu'avec sa répartition dans le temps. Si cet élément n'est pas suffisamment fiable, il ne peut sans doute pas entrer dans le calage du modèle.

JY MOIZANT répète qu'il ne peut pas avoir confiance. Il estime que quelle que soit la remarque qu'il fait, on n'en tient aucun compte.

P. BARNET propose à JY MOIZANT de le rencontrer pour lui expliquer le travail qui a été mené. JY MOIZANT refuse. Il indique que cela fait 10 ans qu'il travaille sur ce même dossier et en a assez. Il prévient qu'il devra s'adresser à un autre interlocuteur que lui.

P. CHARLES revient sur la répartition des prélèvements qui a une importance dans le calage des modèles. Il indique que les irrigants des Deux-Sèvres connaissent ces chiffres à la semaine. Il rappelle que d'autres facteurs peuvent jouer un rôle sur l'assèchement des rivières, et notamment la populiculture qui n'est pas réglementée et qui prélève plus que l'irrigation sur la Boutonne. Il s'indigne que le seul usage pris en compte soit l'irrigation. Il estime qu'il ne faut pas utiliser qu'une seule donnée.

P. BARNET réitère sa proposition de rencontre à P. CHARLES puisque JY MOIZANT l'a refusée afin que le BRGM puisse expliquer le modèle TEMPO en comité restreint pour que les acteurs qui le souhaitent saisissent bien le travail réalisé.

PO AUBOUIN s'indigne car il réclame depuis toujours que les études soient présentées en CLE et qu'il était systématiquement « renvoyé dans ses 22 » car probablement le seul à ne pas connaître ces études. Aujourd'hui, la CLE est au pied du mur et il ne faut pas faire les présentations en petit comité. Par ailleurs, il demande une présentation de l'intérêt économique des cultures irriguées pour pouvoir se prononcer sur le projet de retenues de l'ASA Boutonne.

JY MARTIN rappelle que le tableau de bord du SAGE est en cours de réalisation. Les sujets doivent être abordés les uns après les autres si on veut avancer correctement. Le sujet dont parle PO AUBOUIN devra effectivement être abordé.

Mais les débats de ce jour concernent le Vp. La présentation qui est faite se base sur des chiffres les plus scientifiques possibles. Les chiffres traduisent ce que la nature peut éventuellement donner en volume prélevable probable.

Aujourd'hui, il souhaitait que la CLE vote avec les parenthèses dont il a été question sur certaines incertitudes. Mais compte-tenu des incompréhensions des membres de la CLE, il propose d'ajourner le vote et de prévoir une présentation de l'étude BRGM. Il rappelle néanmoins que la date butoir est le 01<sup>er</sup> décembre. La décision devra donc être prise lors de la prochaine CLE courant novembre. D'ici là, il répète que des éléments supplémentaires sont attendus. Il se dit pessimiste sur la possibilité d'apporter des éléments complémentaires en 2 mois alors que les études sur lesquelles la proposition actuelle se base ont duré des années mais il laisse la porte grande ouverte pour apporter des réflexions complémentaires. Lors de la prochaines CLE, il sera donc nécessaire de se prononcer sur des chiffres de Vp, modifiés ou non par rapport à aujourd'hui.

M. GUILLOTEAU souhaiterait que les éléments qui ont été soulevés ce jour soient pris en compte.

B. LE ROUX rappelle l'obligation d'arriver à un état d'équilibre en 2015. En 2003, il rappelle qu'un texte réglementaire demandait aux préleveurs de faire l'étude sur le volume prélevable eux-mêmes. Le législateur s'étant rendu compte que le travail était trop difficile, une circulaire de 2008 a stipulé que ce serait à l'Etat de le faire, avec la possibilité d'associer étroitement les CLE, ce qui prouve bien la difficulté de l'exercice.

JY MARTIN indique qu'une nouvelle CLE plénière se tiendra en novembre où un vote sera obligatoire. En attendant il invite les membres de la CLE à se rapprocher de M. BROUSSEY pour lui communiquer tous les éléments techniques intéressants pour faire avancer le débat. Il indique également qu'une présentation de l'étude BRGM sera organisée.

PO AUBOUIN demande si la présentation de l'étude BRGM sera faite en groupe restreint. Il n'est pas d'accord avec cette proposition et ne souhaite pas qu'elle soit présentée uniquement à ceux qui ont le plus la parole en réunion. Il estime que l'étude doit être présentée à l'ensemble de la CLE.

P. BARNET répond que sa proposition d'un groupe restreint devait favoriser les échanges et expliquer précisément la façon de faire une modélisation et les difficultés liées au calage d'un modèle.

Il rappelle néanmoins que la proposition de Vp est principalement basée sur l'approche du PGE Charente, qui avait été validé en comité de bassin en 2004. Ces chiffres ont ensuite été confirmés par les bilans de l'EPTB. Il propose de faire une réunion à une dizaine de personnes à Poitiers.

R. BINAUD demande que le BRGM vienne présenter son étude avant que la CLE ne prenne sa décision.

JY MARTIN indique qu'il fera au mieux pour organiser une réunion de présentation de l'étude mais précise que les délais sont très courts d'ici le 01<sup>er</sup> décembre. Il clôt le débat et passe au point suivant de l'ordre du jour.

#### **5<sup>ème</sup> point de l'ordre du jour : Informations sur les dossiers soumis à déclaration au titre de la loi sur l'eau**

M. BROUSSEY rappelle que la CLE avait choisi de laisser au bureau le soin de rendre éventuellement des avis sur les dossiers soumis à déclaration ou à autorisation au titre de la loi sur l'eau.

Elle précise que 2 dossiers relatifs à des rejets d'eaux pluviales sont parvenus pour information à la CLE depuis la dernière séance plénière. Ils concernent la réalisation d'un lotissement sur la commune de Lozay et la réalisation d'un camping sur la commune de St Savinien.

M. BROUSSEY propose aux membres de la CLE qui le souhaitent de venir les consulter dans les bureaux de l'annexe du conseil général de St Jean d'Y.

### Questions diverses

#### *Comparaison des débits entre St Jean d'Angély et le Moulin de Châtre*

M. BROUSSEY rappelle que la station de St Jean d'Y est en cours de calage. Cette station est divisée en 3 points de mesure afin de comptabiliser l'ensemble des débits passant à St Jean d'Angély.

M. BROUSSEY présente les débits mesurés sur les 2 stations de St Jean d'Angély et du Moulin de Châtre. Elle insiste en disant que les chiffres présentés le sont à titre provisoire et d'information et aucune conclusion ne peut encore en être tirée. Elle précise que c'est le service de prévision des crues (SPC) Atlantique qui s'occupe de la mise en place et du suivi de ces stations.

JY MARTIN souligne l'intérêt d'une telle station à St Jean d'Y pour la gestion future de l'aval du bassin.

Aucune autre question supplémentaire n'étant soulevée, JY MARTIN remercie les membres de la CLE pour leur contribution aux débats. Il remercie chaleureusement les services de l'Etat pour leur participation.

Il conclut en rapportant la citation d'un scientifique interviewé à France culture le matin même : « ce n'est pas parce que les choses sont naturelles qu'il faut leur faire confiance, ce n'est pas parce qu'on a des outils modernes que forcément ça représente le progrès, et ce n'est pas parce que les choses se font de façon traditionnelle qu'elles se font en toute sécurité ».

Il lève la séance à 16h05.

Le Président de la CLE

Jean-Yves MARTIN